
POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Février 2018



ROCHE-BRUNE
ASSET MANAGEMENT 

Table des matières

Introduction	3
Objectif du dialogue	3
Démarche d'engagement	4
1. Dialogue individuel direct.....	4
2. Dialogue Individuel délégué.....	4
3. Dialogue collectif.....	5
Périmètre	5
Reporting	5

Le présent document synthétise la politique d'engagement et de dialogue actionnarial de Roche-Brune AM. Il explique les raisons de l'engagement de Roche-Brune, ses objectifs ainsi que les outils, processus et pratiques menant à sa mise en application.

Introduction

Roche-Brune, en tant qu'investisseur responsable, a mis en place une politique d'engagement en vue d'inciter les entreprises à adopter des pratiques responsables favorisant une croissance durable. La démarche d'engagement est un acte majeur de la politique d'investissement responsable, puisqu'elle permet d'influencer directement les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises et, par conséquent, d'améliorer la création de valeur sur le long-terme. L'engagement constitue par ailleurs un outil efficace pour amener les entreprises à plus de transparence ainsi qu'à une meilleure prise en compte des risques extra-financiers.

A ce titre, notre politique d'engagement fait partie intégrante de notre démarche ISR et s'exprime par deux moyens :

- Le dialogue individuel avec les entreprises en portefeuille
- Les démarches d'engagement collectif

Objectif du dialogue

Le dialogue doit permettre de sensibiliser les entreprises sur des thématiques extra-financières afin de les amener à mieux gérer leurs risques. L'objectif n'est pas de sanctionner les entreprises mais plutôt d'engager avec elles un échange constructif visant, d'une part, à comprendre la manière dont elles font face à leurs défis extra-financiers et, d'autre part, à les encourager à améliorer leur transparence et leur démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Démarche d'engagement

1. Dialogue individuel direct

Chaque année, Roche-Brune AM est à l'initiative d'une lettre d'engagement rappelant à l'ensemble de ses participants l'importance de la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion de leur entreprise au jour le jour. Ce courrier est souvent à l'initiative d'un échange plus poussé avec les entreprises en portefeuille.

2. Dialogue Individuel délégué

En partenariat avec Ethifinance, nous choisissons, au sein de l'ensemble de nos participations, les entreprises à engager en fonction des thématiques soulevées, de l'importance de nos investissements, du degré de gravité des événements controversés, de la récurrence des faits ou encore des réponses apportées par les émetteurs.

- *Démarche*

Après criblage des entreprises à engager, nous rédigeons une lettre d'engagement à destination des entreprises ciblées, en leur adressant des questions spécifiques quant aux controverses identifiées. Nous dialoguons ensuite avec les entreprises dans le cadre d'échanges de mails et d'appels téléphoniques permettant de recueillir l'information à traiter. Dans certains cas, ces échanges peuvent conduire à un entretien physique auprès de la Direction de l'entreprise engagée.

L'engagement doit s'inscrire dans un processus d'amélioration continu sur le long-terme, qui vise à accompagner les entreprises vers une transformation progressive en tenant compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes. Il ne s'agit pas de sanctionner l'entreprise pour un comportement jugé comme n'étant pas éthique à l'instant T. Néanmoins, en cas d'un manque d'amélioration notable dans le temps, Roche-Brune peut décider de vendre sa position.

3. Dialogue collectif

Il arrive parfois que les entreprises ciblées ne soient pas très réactives aux demandes de dialogue réalisées par Roche-Brune. Pour remédier à ce genre de situation, il est parfois préférable d'avoir recours à une démarche d'engagement collectif, dans laquelle nous nous associons avec d'autres investisseurs pour aller challenger les entreprises sur certaines problématiques.

Compte tenu de l'importance des investisseurs se joignant à la démarche, la requête de dialogue devient dès lors particulièrement difficile à ignorer pour l'entreprise visée et il est ainsi plus facile de faire bouger les lignes. Cette collaboration permet par ailleurs de partager les coûts de recherche et d'implémentation de la démarche.

Que ce soit dans le cadre des initiatives mises en place par les PRI, qui met en relation plusieurs investisseurs s'intéressant aux mêmes controverses, ou par l'intermédiaire d'autres partenaires financières, Roche-Brune s'investit de plus en plus dans ces démarches d'engagement collectif toujours dans l'optique d'avoir une maîtrise optimale du risque extra-financier de ses portefeuilles.

Périmètre

Cette démarche d'engagement de Roche-Brune AM s'applique aux fonds présentant un encours de plus de 50M€ à savoir Roche-Brune Europe Actions et Roche-Brune Zone Euro Actions au jour de la présente politique.

Reporting

Les résultats et les retombées concrètes de la démarche d'engagement de Roche Brune AM sont publiés dans le rapport Démarche d'Engagement publié sur notre site internet.

Paris, le 05 février 2018

Bruno Fine
CEO
